

**CA13 08 0129**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 mars 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA13 08 0130**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 5 mars 2013.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 5 mars 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0131**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 5 février 2013 et de la séance spéciale du 11 février 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 5 février 2013 et de la séance spéciale du 11 février 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0132**

**Première période de questions du public, de 19 h 32 à 19 h 49**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sanaa Tmimi, du 4975, rue Perron (Pierrefonds) :

- Représente la garderie Katkout. Les parents ont déjà reçu des contraventions pour avoir utilisé le stationnement pour passer et accéder au feu de circulation.
- Elle demande une rencontre avec le comité des parents.
- Elle a des suggestions à faire. Il faut éduquer les membres de la communauté.

Monsieur Mustapha Loulou, du 294, rue Kennebec, Dollard-des-Ormeaux :

- Il représente les parents de la garderie Katkout. Les parents sont frustrés de la signalisation dans le secteur.

*Réponse (Alan DeSousa) : des efforts ont déjà été déployés dans le secteur suite à l'ouverture de Cavendish. On communiquera avec Madame Tmimi et lui.*

**Le 5 mars 2013**

Madame Alla Alhusseimi, du 1394, rue Saint-Louis :

- Les gens ne respectent pas la signalisation du stationnement Giant Tiger et Guzzo.
- Les voisins ne se sentent pas en sécurité aux abords du métro Côte-Vertu.
- Demande plus de présences de policiers.

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est difficile d'intervenir sur le domaine privé. Nous allons quand même regarder le dossier.*

Monsieur Alsim Chakir, du 5737, boulevard Gouin (Montréal) :

- Parent de la garderie Katkout : la sécurité des enfants.
- Pas de feu rouge prioritaire pour tourner à gauche.
- Il doit faire un long détour pour retourner chez lui.

*Réponse (Alan DeSousa) : on communiquera avec Madame Tmimi et avec un représentant des parents de la garderie.*

---

**CA13 08 0133**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500001) :

CONSIDÉRANT	qu'en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits des femmes, le Canada a désigné le 8 mars <i>Journée internationale de la femme</i> ;
CONSIDÉRANT	que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2013 <i>Journée internationale de la femme</i> et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce cinquième jour de mars de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0134**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500003) :

CONSIDÉRANT QUE	l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la <i>Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale</i> ;
CONSIDÉRANT QUE	la semaine du 21 au 31 mars 2013 a été décrétée <i>Semaine d'actions contre le racisme</i> et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;
CONSIDÉRANT QUE	nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;
CONSIDÉRANT QUE	l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

**Le 5 mars 2013**

EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2013 *Semaine d'actions contre le racisme* et la journée du 21 mars comme étant la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de mars de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0135**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500002) :

CONSIDÉRANT QUE le World Wildlife Fund a décrété que l'*Heure pour la Terre* se tiendra le 23 mars 2013, entre 20 h 30 et 21 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement l'*Heure pour la Terre* a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ;

EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 mars 2013, de 20 h 30 à 21 h 30, l'*Heure pour la Terre* et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de mars de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0136**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien, de réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons 2013 à 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien, la réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons 2013 à 2018.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0137**

Soumis sommaire décisionnel numéro 134378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 5 mars 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs
  - un représentant de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, Unité de gestion de l'eau Nord
  - deux représentants de la Division des études technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0138**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195032 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues et la réfection du réseau souterrain d'éclairage des rues Gray Circle et de l'Église.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues et la réfection du réseau souterrain d'éclairage des rues Gray Circle et de l'Église.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0139**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378031 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation aux fins d'obtenir les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation aux fins d'obtenir les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs
  - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics

*Le 5 mars 2013*

- deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0140**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, la plantation et l'entretien de plantes vivaces et d'arbustes sur les terre-pleins des boulevards Cavendish, entre Ernest-Hemingway et Henri-Bourassa, et Henri-Bourassa, secteur Cavendish.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention de l'intervention favorable de la Direction des transports :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, la plantation et l'entretien de plantes vivaces et d'arbustes sur les terre-pleins des boulevards Cavendish, entre Ernest-Hemingway et Henri-Bourassa, et Henri-Bourassa, secteur Cavendish.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0141**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0142**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125369007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de deux unités de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air du bâtiment de la mairie d'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 5 mars 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de deux unités de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air du bâtiment de la mairie d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0143**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130911002 relatif aux services de conciergerie de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et de la nouvelle bibliothèque du Boisé - Demande de soumissions 13-12606.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Bibliothèque du Boisé	Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent
<b>Service d'entretien Ménager Vimont inc.</b>	<b>405 357,01 \$ (corrigé)</b>	<b>221 770,39 \$ (corrigé)</b>
Centre de Transition Le Sextant inc.	425 108,20 \$ (corrigé)	225 186,05 \$
9066-7148 Québec inc. (Les Services CB Star)	655 791,85 \$ (corrigé)	263 629,35 \$ (non conforme)
Entretien Mana inc.	545 696,58 \$	282 852,68 \$
F.D. Maintenance inc.	--	272 555,73 \$ (corrigé)
9106-2067 Québec inc.	525 952,45 \$	286 484,36 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Service d'entretien Ménager Vimont inc., Centre de Transition Le Sextant inc., 9066-7148 Québec inc. (Les Services CB Star) et F.D. Maintenance inc. sont des erreurs de calcul;

ATTENDU que la soumission de 9066-7148 Québec inc. (Les Services CB Star) n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Service d'entretien Ménager Vimont inc.** le contrat pour les services de conciergerie de la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour deux ans et de la bibliothèque du Boisé pour deux ans et sept mois, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 janvier 2013, totalisant la somme de 627 127,40 \$, sous la supervision de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA113091102: 599 855,06 \$) :

2430.0010000.304720.07231.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0144**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679001 relatif à une dépense en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0304 adoptée par le Conseil d'agglomération à la séance du 23 août 2012 et octroyant des contrats de type "commande ouverte" d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées – Soumission 12-12176 (entente contractuelle 780950);

*Le 5 mars 2013*

ATTENDU la résolution numéro CA12 080772 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 octobre 2012 et autorisant une dépense d'un montant maximal de 784 129,50 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU la consommation supérieure à la moyenne de sel au cours du mois de janvier 2013 en raison d'une succession de petites précipitations;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 313 651,80 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133679001 : 300 011,80 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0145**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130344001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2013 - Demande de soumissions 13-12681.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Location Jean Légaré ltée	34 848,92 \$ (non conforme)
<b>Location Sauvageau inc.</b>	<b>70 201,91 \$</b>
Location Discount (2313-7292 Québec inc.)	71 321,29 \$
Location Kiroule inc.	73 006,83 \$
Via Route (2313-7292 Québec inc.)	92 066,23 \$ (corrigé)

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Location Jean Légaré ltée n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Via Route (2313-7292 Québec inc.) est une erreur de calcul;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Location Sauvageau inc.** le contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 février 2013, totalisant la somme de 70 201,91 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1130344001) :

2130.0010000.304737.04121.55205.000000.0000.000000.000000.000000.000000  
52 376,21 \$

2430.0010000.304719.07165.55205.000000.0000.000000.000000.000000.000000  
3 357,45 \$

2430.0010000.304761.07167.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000  
11 415,32 \$

ADOPTÉ.

---

*Le 5 mars 2013*

**CA13 08 0146**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050004 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'une agence de sécurité pour le gardiennage dans les bâtisses pour cinq ans - Demande de soumissions 13-12692.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Sécurité des Deux Rives ltée</b>	<b>1 440 395,30 \$</b>
Le Groupe de Sécurité Garda inc.	1 524 246,57 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Sécurité des Deux Rives ltée** le contrat pour le service d'une agence de sécurité pour le gardiennage dans les bâtisses pour cinq ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2013, totalisant la somme de 1 440 395,30 \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1132050004) :
  - 2430.0010000.304754.01801.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
  - 51 959,70 \$
  - 2430.0010000.304727.07141.54590.014448.0000.000000.000000.000000.000000
  - 26 992,05 \$
  - 2430.0010000.304726.07103.54590.014448.0000.000000.000000.000000.000000
  - 793 566,60 \$
  - 2430.0010000.304722.07231.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
  - 206 084,40 \$
  - 2430.0010000.304722.07231.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
  - 299 153,01 \$

ADOPTÉ.

**CA13 08 0147**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134322003 relatif à une dépense en faveur de CPU Design inc. pour l'acquisition d'équipements informatiques normalisés pour la bibliothèque du Boisé.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0363 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 28 octobre 2010 et concluant deux ententes cadres d'une durée de trente mois avec CPU Design inc. et Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, d'équipements de bureautique normalisés - appel d'offres public 10-11423 (entente 557032);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 35 976,28 \$ en faveur de CPU Design inc. pour l'acquisition d'équipements informatiques normalisés pour la bibliothèque du Boisé.



*Le 5 mars 2013*

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134322003) :

6430.310001.801150.07231.57401.000000.0000.137412.000000.40020.00000  
34 411,75 \$

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0148**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231004 relatif à un accord de principe pour la signature d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys sur l'utilisation d'un gymnase situé dans l'école à être construite dans le secteur Nouveau Saint-Laurent.

ATTENDU que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) prévoit l'implantation d'une nouvelle école en septembre 2014 dans le secteur résidentiel du Nouveau Saint-Laurent;

ATTENDU qu'afin d'augmenter la disponibilité des plateaux sportifs dans la cadre de l'offre de services des loisirs aux citoyens, l'arrondissement et la CSMB désirent conclure une convention qui permettra l'utilisation, par l'arrondissement, d'un gymnase et d'un espace de rangement situés dans cette école à être construite;

ATTENDU que la CSMB s'engage à mettre à la disposition prioritaire de l'arrondissement le gymnase de la future école, pour un maximum de 1810 heures annuellement, soit du 1er septembre au 30 juin, les jours de semaine entre 18 h et 22 h, et les jours de fins de semaine entre 9 h et 21 h;

ATTENDU qu'aux fins de déterminer la durée du protocole d'entente, l'arrondissement et la CSMB s'entendent pour que l'arrondissement mandate la Direction de l'évaluation foncière du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville pour porter au rôle d'évaluation foncière la valeur foncière institutionnelle dudit lot 5 015 681 en date du 11 janvier 2012, date d'entrée en vigueur du caractère institutionnel de ce lot;

ATTENDU que les parties reconnaissent que le coût annuel d'utilisation du gymnase correspond au nombre maximal de 1810 heures annuellement multiplié par un tarif horaire de 125 \$, réduit des frais de conciergerie, puis indexé au taux de 2 % annuellement, pour refléter l'inflation anticipée;

ATTENDU que la durée du protocole correspond donc à la valeur foncière institutionnelle divisée par le coût annuel d'utilisation, les frais de conciergerie, lorsque requis, étant à l'entière charge de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver l'accord de principe pour la signature d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys sur l'utilisation d'un gymnase situé dans l'école à être construite dans le secteur Nouveau Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0149**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299002 relatif à la participation de l'arrondissement au projet pilote *Voisins solidaires* développé par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

ATTENDU que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) est un organisme à but non lucratif comptant 200 municipalités membres, dont la Ville;

ATTENDU la nouvelle initiative du RQVVS *Voisins solidaires* visant à étendre l'esprit de la Fête des voisins à l'année en renforçant la solidarité de proximité;

ATTENDU que les municipalités sont conviées à animer leur communauté pour que se développent la convivialité et l'entraide et que naissent des initiatives des citoyens eux-mêmes;

**Le 5 mars 2013**

ATTENDU que le projet répond aux objectifs de développement social poursuivis par l'arrondissement, en favorisant la participation sociale des citoyens dans leur communauté.

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la participation de l'arrondissement au projet pilote *Voisins solidaires* développé par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé.
- 2.- D'autoriser la signature du protocole de partenariat afférent.

ADOPTÉ.

**CA13 08 0150**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299001 relatif à un soutien financier à treize organismes locaux pour l'année 2013 en soutien à des projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (2013-2015).

ATTENDU la résolution numéro CG12 0286 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et approuvant un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une contribution financière de 242 372 \$ pour l'année 2013 répartie entre les treize organismes locaux suivants en soutien à leurs projets respectifs en lien avec l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Accueil au cœur de l'enfance	En route vers la maturité scolaire	20 000 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Familles au cœur de l'action	23 097 \$
Association des Pères pro-famille	PAUSE (Parents Unis et Soucieux de leurs Enfants)	5 421 \$
Centre communautaire Bon Courage	La relève	23 000 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Les talents de Saint-Laurent	21 000 \$
YMCA Saint-Laurent	Coopérative jeunesse de services Saint-Laurent	7 830 \$
Maison des jeunes de Saint-Laurent	Mon métro, ma rue, ma MDJ	12 000 \$
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	Réveil Emploi	25 000 \$
Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent (Comité aîné du COSSL)	Freiner la solitude et l'exclusion des aînés laurentiens	24 526 \$
RELAIS laurentien (Comité sécurité alimentaire COSSL)	Opération paniers de Noël 2013	20 000 \$
COCLA	Accès à la sécurité alimentaire chaméranaise (SAC)	12 500 \$
RELAIS laurentien	RELAIS mobile	28 000 \$
Comité Logement de Saint-Laurent	À Saint-Laurent, la salubrité c'est l'affaire de tous!	20 000 \$

*Le 5 mars 2013*

- 2.- D'approuver les conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers.
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense étant entièrement assumée par l'agglomération – Demande d'achat numéro 296115 : 242 374 \$).

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0151**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050020 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à deux résidents pour leur participation au 2e Championnat mondial de karaté qui a eu lieu à Cebu, aux Philippines, du 8 au 11 novembre 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder aux deux résidents suivants une aide financière représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au 2e Championnat mondial de karaté qui a eu lieu à Cebu, aux Philippines, du 8 au 11 novembre 2013, et ce en échange des pièces justificatives :

- Monsieur Alexandre Sita                      700 \$
- Madame Carole Haddad                      700 \$

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050020 : 1 400 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0152**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050003 relatif à l'octroi de subventions à différents comités pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir le développement des comités sportifs du territoire en contribuant au paiement des frais d'arbitrage, à l'achat de chandails et d'équipement et à la location des systèmes techniques et de conception des décors;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder les subventions aux comités sportifs suivants pour l'année 2013 :

ORGANISME	MONTANT
Comité de Ringuette de Saint-Laurent	3 000 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent	9 800 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	7 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc.	45 600 \$
Club de soccer de Saint-Laurent	20 500 \$
Comité de Basketball de Saint-Laurent	6 000 \$
Club de patinage artistique de Saint-Laurent	6 000 \$

**Le 5 mars 2013**

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier - CTA1132050003 : 98 400 \$):

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0153**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135913002 relatif à une contribution financière non récurrente à Félin Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2013.

ATTENDU que le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants sur le territoire s'inscrit dans les différentes initiatives de l'arrondissement en matière de gestion des animaux de compagnie depuis 2004 ;

ATTENDU que ce programme permet de réduire la surpopulation de chats une façon efficace et économique;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une contribution financière non récurrente à de 7 000 \$ à Félin Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135913002 : 7 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0154**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135005001 relatif à une dépense de 18 800 \$ pour la tenue du 17<sup>e</sup> Brunch de l'action bénévole, le dimanche 21 avril 2013, au Centre des loisirs.

ATTENDU que la Semaine nationale de l'action bénévole aura lieu du 21 au 27 avril 2013 sous le thème « Partout pour tous »;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 18 800 \$ pour la tenue du 17<sup>e</sup> Brunch de l'action bénévole, le dimanche 21 avril 2013, au Centre des loisirs.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135005001 : 17 217,22 \$) :

2430.0010000.304705.07001.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0155**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132763001 relatif à une subvention à l'Association sportive de Saint-Laurent pour trois tournois annuels.

ATTENDU que des employés cols bleus de l'arrondissement participent aux *Tournoi de Hockey inter-municipal*, au *Festival de Hockey de Montréal* et au *Tournoi inter-municipal de balle donnée des cols bleus* depuis plusieurs années ;

*Le 5 mars 2013*

ATTENDU que ces tournois sont organisés par différentes associations et que les cols bleus de diverses villes et arrondissements du Québec sont appelé à y participer;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent (employés représentant l'arrondissement) pour la participation à trois tournois annuels, soit au *Tournoi de Hockey inter-municipal*, au *Festival de Hockey de Montréal* et au *Tournoi inter-municipal de balle donnée des cols bleus*.
- 2.- De mettre à disposition le transport pour une valeur de 2 100 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1132763001: 4 400 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0156**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1133984002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 janvier et le 26 février 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0157**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Soirée Casino organisée par la Congrégation Beth Ora

Le 16 mars 2013

3 billets à 36 \$ 108 \$

Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal organisé par le Conseil régional environnement Montréal (Cré-Montréal)

Le 30 avril 2013

1 table de 8 personnes à 600 \$

600 \$

*Le 5 mars 2013*

Festin Homard et Boeuf de la Fondation  
de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal  
Le 10 mai 2013  
2 billets à 175 \$ 350 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130664002 : 1 058 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0158**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 février 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0159**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les 12 propriétés situées dans le quadrilatère au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de 12 habitations multiplex jumelées dont la localisation des escaliers et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicable.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 février 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

*Le 5 mars 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les 12 propriétés situées dans le quadrilatère au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction de 12 habitations multiplex jumelées dont la localisation des escaliers et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicable, tel que représenté sur les documents soumis le 1er mars 2013.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0160**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037002 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 6 février 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'alléger ou d'enlever le muret en bois torréfié situé près de l'entrée principale.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique Flamenco III de la compagnie Hanson avec des insertions de bois torréfié.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0161**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037004 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre l'opération cadastrale afin de créer 24 lots au nord de la rue du Borée et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 24 habitations multiplex jumelées sur les lots 5 233 307 à 5 233 330 au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'aux items 5. b) et 5. c) de la séance tenue le 6 février 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossiers : PIIA – 20130201 et 20130202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 5 mars 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre l'opération cadastrale afin de créer 24 lots au nord de la rue du Borée et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 24 habitations multiplex jumelées sur les lots 5 233 307 à 5 233 330 au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 1er mars 2013, à la condition que le traitement architectural des issus de secours soit allégé et bien intégré.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique Hanson, collection nord, modèle Riverdale Matt et Montcalm. Les saillies sont en parement métallique de couleur charcoal de Panfab et les toitures sont recouvertes de bardeaux d'asphalte BP de couleur noir deux tons. Toutes les portes sont en acier isolé et verre trempé de couleur Basaltgrau.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0162**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la création des lots 5 146 936 à 5 146 943 dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. k) de la séance tenue le 6 février 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des lots 5 146 936 à 5 146 943 dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0163**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de limiter le rapport espace bâti-terrain (TOS) à 0,3 dans la zone H08-063.

---

**CA13 08 0164**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement afin d'interdire toute opération cadastrale visant un regroupement de lots dans la zone H08-063.

---

**CA13 08 0165**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124152029).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 8 janvier 2013, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;



*Le 5 mars 2013*

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absenté à 20 h 42 :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0166**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679008 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi col bleu d'ouvrier en charge (eaux et assainissement) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'entente de partenariat entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et l'arrondissement pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que des activités d'entretien et d'exploitation nécessitent un ajout de ressources humaines à la structure existante;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 10 800 heures (300 semaines) dans l'emploi col bleu d'ouvrier en charge (eaux et assainissement), pour une présence de dix employés pour une durée de trente semaines, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, financés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ainsi que par l'entremise de la gestion déléguée de l'entretien pour le réseau principal.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0167**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950007 relatif à la nomination permanente d'un agent de stationnement à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de stationnement à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Harvey Nivrose de façon permanente au poste d'agent de stationnement à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0168**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133050008 relatif la création d'un poste temporaire de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

*Le 5 mars 2013*

ATTENDU que dans le cadre de la Revue des processus amorcée en 2012 à la DAUSE, la Division des communications et des relations avec les citoyens a été mandatée pour mettre à la disposition du public et des employés une documentation de qualité et facile d'accès concernant les activités encadrées par cette direction;

ATTENDU que le mandat du stagiaire engagé dans le cadre du Programme de parrainage professionnel se termine à la mi-mars;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste temporaire de chargé de communication qui aura comme mandat, d'ici le 31 décembre 2013, de finaliser le travail déjà amorcé par le stagiaire;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

CA13 08 0169

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950009 relatif à la nomination permanente d'un architecte dans l'équipe Projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'architecte dans l'équipe Projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente monsieur Serge Robidoux au poste d'architecte dans l'équipe Projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective des Architectes de Montréal.

ADOPTÉ.

---

CA13 08 0170

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 49**

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des éléments suivants :

- Une médaille du jubilé de diamant de la Reine a été remise aux conseillers Michèle D. Biron et Maurice Cohen pour leur contribution à la communauté laurentienne.
- La circonscription électorale fédérale de Saint-Laurent a été créée suite au dépôt du mémoire par le conseiller Francesco Miele et le maire Alan DeSousa.
- L'érablière urbaine sera tenue au parc Beaudet durant la semaine du 18 mars 2013.
- *Une heure pour la terre* est proclamé le samedi 23 mars, de 20 h 30 à 21 h 30.
- Le 1er avril est la date limite pour soumettre les candidatures à l'Ordre des grands laurentiens.

Il offre aussi ses meilleurs voeux aux communautés juives et chrétiennes pour leurs diverses fêtes à venir.

Les conseillers Francesco Miele et Michèle D. Biron offrent leurs meilleurs vœux aux citoyens à l'occasion de la fête de Pâques.

En terminant, le maire Alan DeSousa offre ses meilleurs vœux aux différentes communautés pour les fêtes à venir. Il rappelle aux citoyens de profiter du changement d'heure prochain pour changer les piles dans les avertisseurs de fumée et les détecteurs de monoxyde de carbone.

---

*Le 5 mars 2013*

**CA13 08 0171**

**Deuxième période de questions du public, à 20 h 55**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Fayez Altounji, du 160, rue Khalil-Gibran :

- On a réparé une partie de Côte-Vertu mais il en reste à faire.

*Réponse (Alan DeSousa) : la suite des travaux est prévue au printemps jusqu'à l'automne prochain.*

Monsieur Tulassi, du 360, rue Thompson :

- Il encourage le Conseil dans le contexte de pression actuel.
- Il veut savoir quels sont les avantages d'une circonscription fédérale.
- Est-ce la même chose pour tous les arrondissements?

*Réponse (Alan DeSousa) : le maire explique l'impact de la décision.*

**CA13 08 0172**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 05.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---